

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI  
LE 9 JANVIER 2019**

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le neuvième jour de janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absences motivées : Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

19 h 30 Ouverture de la séance

**Vœux du Nouvel An**

Le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, souhaite une très bonne et heureuse année à tous les membres du conseil et à la population, le tout accompagné de la santé.

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

15411-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout de l'item 1.1.1 A) : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1735.
- 2.- Ajout du document 2.1.1 à l'item 2.1.1.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

15412-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ENTÉRINER** et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 12 décembre 2018 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

PV2019-01-09

**1.0** **URBANISME**

**1.1** **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1** **Avis technique**

**A)** **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1735**

**CONSIDÉRANT** la transmission du règlement 1735 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

15413-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1735 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**2.0** **FONCTIONNEMENT**

**2.1** **Finances**

**2.1.1** **Comptes - Factures**

**CONSIDÉRANT** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 2.1.1» des présentes;

**CONSIDÉRANT** le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE;**

15414-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 2.1.1 » totalisant un montant de 1 597 766,81\$ laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

PV2019-01-09

## **2.2            Fonctionnement - Divers**

### **2.2.1         Règlement 553 - Adoption**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un avis de motion par le préfet, M. Réal Ryan, 12 décembre 2018 relativement à l'adoption du règlement 553 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement simultanément au dépôt de l'avis de motion;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu la version finale sans changement depuis le dépôt du projet de règlement 553 simultanément à l'avis de motion, le tout relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

15415-19      Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le règlement 553 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Richelieu, le tout déposé sous la cote « document 2.2.1 » des présentes, lequel est reproduit ci-après;

#### **RÈGLEMENT 553**

---

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 480 ÉDICTIONT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

---

##### **ARTICLE 1            TITRE**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement 480 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Richelieu».

##### **ARTICLE 2            MODIFICATION**

L'annexe 1 du règlement 480 est remplacée intégralement par l'annexe 1 faisant partie des présentes.

##### **ARTICLE 3            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

L'annexe 1 du règlement 553 fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE

### **2.2.2         Comités - Reconduction**

15416-19      Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement».

ADOPTÉE

PV2019-01-09

**2.2.3 Nominations**

**A) Préfet suppléant**

15417-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**QUE** le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé au poste de préfet suppléant et ce, pour la période du 9 janvier 2019 au 8 janvier 2020;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, accepte la charge du poste qui lui est confié et remercie ses collègues pour la confiance qui lui est accordée.

**B) Membres du comité administratif pour l'année 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu M. Réal Ryan et le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, siègent d'office au sein du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

15418-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Sonia Chiasson,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**QUE** M. Réal Ryan, préfet, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, M. Alain Laplante, M. Jacques Landry et M. Martin Thibert soient nommés à titre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

MM. Réal Ryan, Patrick Bonvouloir, Alain Laplante, Jacques Landry et Martin Thibert acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**C) Autorisation aux signatures bancaires**

15419-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Sonia Chiasson,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, à signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la MRC, à demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC et à signer tout document ou convention utile et ce, pour tous les comptes détenus par la MRC du Haut-Richelieu auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

PV2019-01-09

**D) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

15420-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** MM. Réal Ryan, préfet, Alain Laplante et Luc Mercier soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2019;

**DE NOMMER** M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, substitut en l'absence du préfet M. Réal Ryan, Mme Renée Rouleau en l'absence de M. Luc Mercier et M. Jacques Lemaistre-Caron en l'absence de M. Alain Laplante.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

MM. Réal Ryan, Alain Laplante, Luc Mercier, Patrick Bonvouloir, Jacques Lemaistre-Caron et Mme Renée Rouleau acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**E) Comité « Tourisme »**

**E.1 Tourisme Haut-Richelieu - Représentant de la MRC**

15421-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein de Tourisme Haut-Richelieu pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Jacques Landry accepte la charge du poste qui lui est confié.

**E.2 Comité consultatif de la Station nautique**

15422-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

PV2019-01-09  
Résolution 15422-19 - suite

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

**E.3** Conseil d'administration de Pro-piste et du comité de suivi

15423-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de Pro-piste et dans le cadre de rencontres du comité de suivi, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais et MM. Alain Laplante et Patrick Bonvouloir acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**F)** Comité «Environnement»

**F.1** Lake Champlain Basin Program et Steering committee

15424-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Sonia Chiasson,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité créé pour le dossier du Pont Alburg-Swanton, le Lake Champlain Basin Program et le Steering Committee du Lac Champlain et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**F.2** Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

15425-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**F.3** **COVABAR - Délégué et Substitut**

15426-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ainsi que Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2019;

**QUE** Mme Danielle Charbonneau agisse à titre de substitut de M. Claude Leroux;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

**F.4** **Comité formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable**

15427-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle, Mme Sonia Chiasson, municipalité de Noyan, M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour agir à titre de représentants de la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité technique formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable à être déposés par les municipalités auprès de la MRC, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2019-01-09

Mmes Renée Rouleau et Sonia Chiasson ainsi que MM. Alain Laplante, Jacques Lavallée, Jacques Landry, Jacques Lemaistre-Caron et Jacques Desmarais acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**F.5                    Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés**

15428-19            Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** M. Réal Ryan, préfet, M. Alain Laplante, Mme Danielle Charbonneau, M. Jacques Lemaistre-Caron, M. Jacques Desmarais, M. Claude Leroux et M. Jacques Lavallée soient nommés membres du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, siègent au sein du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés, jusqu'à leur remplacement;

**QUE** M. Marcel Comiré, représentant du COVABAR, Mme Renée Gagnon, représentante de CIME Haut-Richelieu et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim soient également nommés pour siéger au sein du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

MM. Réal Ryan, Alain Laplante, Jacques Lemaistre-Caron, Jacques Desmarais et Jacques Lavallée acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**F.6                    Comité des digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

15429-19            Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec soient nommés membres du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, siègent au comité des digues et stations de pompage de la rivière du Sud, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau ainsi que MM. Martin Thibert et Jacques Landry acceptent la charge du poste qui leur est confié.



PV2019-01-09

**G) Comité «Développement économique»**

**G.1 Corporation du Fort St-Jean - Nomination**

15430-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation du Fort Saint-Jean et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Alain Laplante accepte la charge du poste qui lui est confié.

**G.2 Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité régional regroupe plusieurs représentants d'organismes du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

15431-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le préfet suppléant M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté afin de représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

**G.3 Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et Conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu**

15432-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

**G.4 Bourse de la relève agricole - Comité d'analyse**

15433-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Sonia Chiasson,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soit nommée membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'analyse des bénéficiaires de la Bourse de la relève agricole du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais accepte la charge du poste qui lui est confié.

**G.5 Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est**

15434-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan ou en son absence, le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir soient nommés membres du comité « Aide aux organismes sociaux » et «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est et ce, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

MM. Réal Ryan et Alain Laplante acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**G.6 Comité directeur du FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions)**

15435-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

PV2019-01-09  
Résolution 15435-19 - suite

**QUE** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan ou en son absence, le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, soient nommés membres du comité « Aide aux organismes sociaux » et « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité directeur du FARR, jusqu'à leur remplacement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

MM. Réal Ryan et Patrick Bonvouloir acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**H) Comité «d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture»**

**H.1 Comité de suivi de l'entente de développement culturel**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de suivi doit être formé après la signature de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE;**

15436-19

Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu nomme Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale, membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi de l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Mme Sonia Chiasson accepte la charge du poste qui lui est confié.

**H.2 Politique culturelle du Haut-Richelieu - Comité de mise en œuvre**

15437-19

Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale, soient nommées membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2019-01-09

Mme Sonia Chiasson accepte la charge du poste qui lui est confié.

### H.3 Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL)

15438-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

#### IL EST RÉSOLU:

**QUE** le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soit nommée membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL) et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

### I) Comité de sécurité publique

15439-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

#### IL EST RÉSOLU:

**QUE** les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique et ce, pour l'année 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Sonia Chiasson et MM. Jacques Desmarais, Luc Mercier et Jacques Lemaistre-Caron acceptent la charge du poste qui leur est confié.

Le préfet de la MRC félicite tous les membres du conseil nommés au sein des différents comités et les remercie de leur implication et du travail à accomplir.

## 3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 3.1 Internet haute vitesse - CRTC - Règles et desserte géographique

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à Internet à large bande est un service essentiel qui devrait être disponible pour tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence, garantissant ainsi leur sécurité ainsi que le plein développement des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi un objectif de service universel afin que tous les citoyens, qu'ils vivent en région rurale, éloignée ou en milieu urbain, aient accès à des services vocaux et d'Internet à large bande fixes et mobiles sans fil;

PV2019-01-09

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs secteurs de la région administrative de la Montérégie ne sont pas ou mal desservis par un réseau Internet fiable avec des vitesses de téléchargement et de téléversement inférieures à la cible universelle fixée par le CRTC, soit 50 mégaoctets par seconde et 10 mégaoctets par seconde;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de la Montérégie sont, entre autres, caractérisées par la présence en certains secteurs fortement urbanisés bénéficiant d'un accès à Internet haute vitesse qui côtoient de très près des secteurs plus isolés, en milieu rural, dont l'accès Internet à large bande n'est pas garanti;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC estime que pour être admissible à un programme de financement, un projet d'accès à Internet haute vitesse doit s'inscrire dans un hexagone de 25 km<sup>2</sup> où aucun ménage n'a accès à un service Internet offrant des vitesses de téléchargement conformes à l'objectif du service universel;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC a établi que dans le but de déterminer les régions géographiques qui pourraient être admissibles à du financement, il publierait des cartes fondées sur des données fournies par l'industrie;

**CONSIDÉRANT QUE** des villes desservies partiellement en Internet haute vitesse risquent d'être considérées inadmissibles puisque les hexagones de 25 km<sup>2</sup> sont délimités de manière très large, sans aucune précision et englobant des zones rurales situées à proximité de milieu urbain desservi;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre réglementaire du CRTC ne permet pas au territoire de la Montérégie d'être desservi dans son ensemble;

**EN CONSÉQUENCE;**

15440-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la Table de concertation des préfets de la Montérégie visant à demander aux instances fédérales, notamment le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

- de procéder à une vérification rigoureuse des données transmises par les fournisseurs de services de télécommunication, lesquelles sont utilisées pour l'élaboration des cartes d'admissibilité;
- d'assouplir les règles et critères d'admissibilité des programmes de subvention fondés sur la délimitation du territoire en hexagones de 25 km<sup>2</sup> qui excluent de facto tout projet visant à desservir des secteurs ruraux situés à proximité des milieux plus denses;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu réclame un accès universel à une connexion Internet haute vitesse fixe et mobile.

ADOPTÉE

#### **4.0 COURS D'EAU**

##### **4.1 Cours d'eau Ewing et ses branches 9, 11 et 12 - Saint-Alexandre et Saint-Sébastien - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

**CONSIDÉRANT** le problème d'écoulement de l'eau dans le cours d'eau Ewing et ses branches 9, 11 et 12 situés en les municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Sébastien, le tout constaté par le coordonnateur des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu le 16 mai 2018;

PV2019-01-09

**CONSIDÉRANT** la résolution 15273-18 adoptée par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu le 11 juillet 2018 visant les services professionnels relatifs aux cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la firme Groupe PleineTerre inc. signée le 15 juin 2018 et le devis établi visant les services professionnels pour les cours d'eau portant le numéro 18-000-023;

**EN CONSÉQUENCE;**

15441-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'AUTORISER** le coordonnateur des cours d'eau à retenir les services de M. Robert Beaulieu, ing. du Groupe PleineTerre inc. afin de réaliser tous travaux et procédures nécessaires dans le cours d'eau Ewing et ses branches 9, 11 et 12 et le cas échéant, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans, le tout conformément aux directives de la MRC;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex.: perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empiérement des talus et de la bande tampon de végétation, etc.) dans le cours d'eau Ewing et ses branches 9, 11 et 12;

**D'AUTORISER** l'appel d'offres relatif aux travaux requis;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**4.2 Canal Lamoureux - Henryville et Saint-Sébastien -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

**CONSIDÉRANT** le problème d'écoulement de l'eau dans le canal Lamoureux situé en les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien, le tout constaté par le coordonnateur des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu le 24 avril 2018;

**CONSIDÉRANT** la résolution 15273-18 adoptée par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu le 11 juillet 2018 visant les services professionnels relatifs aux cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la firme Groupe PleineTerre inc. signée le 15 juin 2018 et le devis établi visant les services professionnels pour les cours d'eau portant le numéro 18-000-023;

**EN CONSÉQUENCE;**

15442-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'AUTORISER** le coordonnateur des cours d'eau à retenir les services de M. Robert Beaulieu, ing. du Groupe PleineTerre inc. afin de réaliser tous travaux et procédures nécessaires dans le canal Lamoureux et le cas échéant, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans, le tout conformément aux directives de la MRC;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au canal Lamoureux un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex.: perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empiérement des talus et de la bande tampon de végétation, etc.);

**D'AUTORISER** l'appel d'offres relatif aux travaux requis;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**5.0**            **VARIA**

**5.1**            **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1)                Conciliation bancaire pour la période « décembre 2018 ».
- 2)                Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Mme MarieChantal Chassé, ministre : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

M. Jacques Landry fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Tourisme Haut-Richelieu.

**6.0**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.0**            **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15443-19        Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 9 janvier 2019.

ADOPTÉE

---

Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier